

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir** : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### 2024-02-17 - Désignation des élus chargés du suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article L 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,*  
*Vu la délibération 2016-05-09 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),*  
*Vu la délibération 2019-03-26 relative à l'attribution du marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),*  
*Vu la convention CCST – ANAH – Etat – Département relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2022 du Sud Territoire, signée le 25 juin 2019,*  
*Vu la délibération 2020-04-24 relative à la désignation des élus chargés du suivi de l'OPAH,*  
*Vu la délibération 2021-05-44 relative à l'évolution du dispositif pour la thématique n°1 « Lutte contre la précarité énergétique »,*  
*Vu l'avenant n°2 à la convention relative à l'OPAH signé le 07 janvier 2022,*  
*Vu la délibération n°2022-04-09 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Sud Territoire - Avenant à la mission de suivi animation,*  
*Vu l'avenant n°3 à la convention relative à l'OPAH signé le 25 juin 2022,*  
*Vu la délibération n°2023-03-03 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Sud Territoire - Avenant n°4 à la convention — 5<sup>ème</sup> année*  
*Vu l'avenant n°4 à la convention relative à l'OPAH signé le 25 juin 2023,*  
*Vu la délibération n°2023-03-04 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Sud Territoire - Avenant à la mission de suivi animation 5<sup>ème</sup> année*

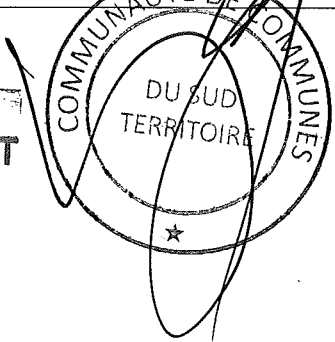
Dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Sud Territoire, qui a débuté en 2019, plusieurs élus ont été désignés pour siéger au Comité technique (instance interne à la CCST examinant et statuant sur les différents dossiers) et au Comité de pilotage (associant notamment les cofinanceurs à savoir le Département et le représentant de l'ANAH locale, soit la DDT90) qui ont été mis en place :

- Ces deux instances sont présidées par le Vice-Président en charge de l'Habitat, M. Jacques ALEXANDRE ou à défaut par le Président de la CCST ;
  
- Elles sont composées de 7 membres élus de la CCST :
  - o 1 membre pour la Commune de Beaucourt : Gilles COURGEY
  - o 1 membre pour la Commune de Delle : Robert NATALE
  - o 1 membre pour la Commune de Grandvillars : Jean LOCATELLI
  - o 4 membres représentant les communes restantes de la CCST : Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Monique DINET, Daniel FRERY et Jean-Louis HOTTLET

Mme STEINER-BOBILLIER a, depuis démissionné de son poste au sein du Conseil municipal de Réchesy et n'est de fait plus élue au Conseil communautaire. Il y a donc lieu de la remplacer.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De nommer Bernard CERF en tant qu'élu en charge du suivi de l'OPAH, en remplacement de Mme STEINER-BOBILLIER, pour représenter les communes de la CCST en dehors des 3 bourgs-centres.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p> 
<p>Et publication ou notification le <b>MARDI 12 MARS 2024</b></p>	
<p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p> 